



La **peinture** désigne les produits de revêtement, qui s'appliquent sur un support et forment un film de protection ou de **décoration**. Il existe différents types de peinture, le lasure, la laque, l'huile dure, le badigeon, dont les propriétés respectives sont différentes ainsi que leur usage.

Une **peinture** se compose de charges, de pigments, d'un liant et d'un diluant, parfois d'un adjuvant, et chacun de ses composants à son utilité.

La charge :

- du talc
- dolomie
- sable
- craie
- poudre de marbre

qui apporte donc du volume à la peinture naturelle.

Les pigments : colorent la peinture naturelle et l'opacifient. Ils sont d'origine soit minérale, soit végétale ou soit animale.

Les pigments d'origine minérale :

- ocres jaunes et rouges du Roussillon
- terres de Siègne
- terre d'ombre aux colorations multiples gris-brun.

Les pigments d'origine végétale :

- le bleu indigo dérivé de la guède, plante bisannuelle de la famille des Brassicacées, très cultivée autrefois dans la région du Lauragais pour la production d'une teinture bleue, le pastel.
- Et le cinabre est une espèce minérale composée de sulfure de mercure.

Les pigments d'origine animale :

- Ne présentant malheureusement pas un très grand choix de couleurs. Les noirs les plus courants sont obtenus par calcination (le plus souvent de l'os) en milieu clos, c'est à dire dans un récipient fermé. La matière est alors friable et il suffit de la broyer pour obtenir le pigment.
- Le rouge de cochenille, produit à partir d'une cochenille, insecte qui vit sur des cactus, de la variété? Opuntia, et qui est surtout cultivé en Amérique latine. Aussi appelé? carmin.
- La sépia ou encre de seiche, liquide sécrété par la seiche.

Les liants :

Ils servent à fixer et agglomérer les charges et les pigments au support. Le liant qualifie souvent le procédé : peinture à la [chaux](#), à la caséine, à l'huile (de lin par ex.) à la colle de peau, ceci pour les produits naturels. Acrylique, glycérophtalique, vinylique indiquent la nature des résines chimiques utilisées dans la plupart des produits conventionnels.

Le diluant :

Contribue au mélange liant + charge + pigment en liquéfiant la peinture. L'eau diluera la chaux ou la caséine. Les solvants pour solubiliser les résines et les matières grasses (huiles). Les solvants peuvent être d'origine naturelle comme l'essence de térébenthine issue du pin par exemple ou d'origine chimique comme les hydrocarbures aromatique ou désaromatisés (alcools, acétone, esters de glycol...)

Les nouvelles réglementations écologiques ont donné lieu à la naissance des solvants verts, généralement des esters d'huile (colza, soja...) mais peu de recul sur l'utilisation de ces produits.

Les adjuvants, utilisés pour améliorer les propriétés d'une peinture et obtenir une peinture écologique : le siccatif, substance jouant un rôle de catalyseur, en accélérant le séchage ou durcissement (polymérisation) d'un matériau tel une huile ou une peinture à base d'huile. Le rétenteur d'eau pour ralentir le séchage notamment en été. Le fixateur, pour assurer une meilleure tenue au support, épaississants, anti-goutte, fongicides...Attention, les adjuvants peuvent à l'origine de problèmes de santé.

Les peintures à l'eau sont souvent appliquées sur des supports minéraux, comme les panneaux de plâtre ou la pierre ou encore la terre cuite et aussi les enduits. Ces peintures sont plus généralement mates, sauf si vous ajoutez un activateur de brillance.

Les peintures grasses, à l'huile ou à base de résine, sont imperméables et résistantes au lavage. Elles protègent également nos boiseries, très utiles par exemple dans les cuisines ou à l'extérieur. Cependant elles sèchent difficilement.

Avant 2007, l'utilisation excessive de peinture à base d'hydrocarbure aromatique, pour leur pouvoir couvrant et de séchage, vont être petit à petit pointés du doigt, car reconnus notamment par leur teneur en benzène, comme cancérigène et mutagène par la plupart des institutions de veille sanitaire.

A partir de 2007, des grandes marques sont nées et ont été les pionnières de l'industrie écologique. Les nouvelles directives européennes imposent depuis 2007 une limite maximale d'émission de COV (composés organiques volatils) et obligent les fabricants à en signaler les teneurs sur les étiquettes des

pots de **peinture**.

Les nouvelles directives européennes réduisent également l'emploi d'hydrocarbures aromatiques et interdisent certains métaux lourds comme le cadmium, le plomb ou encore le mercure... Contraints par ces nouvelles normes, les industriels proposent désormais des peintures grasses en phase aqueuse. Un des procédés est appelé « émulsion » ou « dispersion », ce sont de très fines gouttelettes du produit gras qui sont injectées dans un gros mixer, un émulsionneur, contenant un mélange à base d'eau.

C'est comme ceci que naissent les peintures acryliques ou lasures à l'eau. L'énergie de l'émulsionneur et la présence de l'émulsifiant vont permettre aux molécules grasses et aux molécules d'eau de trouver l'équilibre et de se mélanger et de donner la peinture acrylique.

Une autre grande évolution, les très dangereuses Glycéros sont remplacées peu à peu par des alkydes, de la famille des résines.



Les Labels Verts, pour une peinture écologique :

Comment s'y retrouver ? Et comment ne pas se faire avoir. Certains abusent du langage vert jusqu'à tromper le consommateur. L'union européenne a défini un **écolabel** européen que les fabricants bios dénoncent par la faiblesse des critères exigés et notamment au niveau des pourcentages de solvants autorisés.

L'écolabel est une belle avancée, mais les peintures éco labellisées ne sont pas si saines et n'affichent pas un cycle de vie brillant, notamment pour leur impact notable sur l'environnement, à la production comme à l'élimination, pour être vraiment considérées comme peinture écologique.

Les peintures acryliques par exemple, sont considérées pour beaucoup comme anodine pour la santé et pourtant certains agents contenus dans ces peintures (éther de glycol, reprotoxiques) sont connus pour causer des problèmes cutanés et sanguins. La directive européenne ne les a pas classés comme COV (composés organiques volatils) car ne ils ne répondent pas comme tels, à la définition des COV (composés organiques volatils). Les acryliques contiennent également des solvants, que le texte officiel permet d'appeler « co-solvant », autorisant certain industriel à afficher un « sans solvant » tout aussi trompeur que légal !

Des associations s'emmêlent :

Elles ont élaboré des labels privés bien plus restrictifs mais qui ne représentent malheureusement aujourd'hui qu'une faible part de l'offre en peinture écologique ou peinture naturelle.

Des tests sont exigés, mais seulement quelques industries soumettent quelques-uns de leurs produits à ces tests. Malheureusement l'exigence des tests et leurs coûts freinent la certification des produits de décoration.

Vous pouvez vous fier au label Öko Test, revue de consommateurs allemande, qui certifie les produits soumis à leurs test, sur la base d'un cahier des charges complet, en attribuant ensuite des notes allant de 500 pour bon, à 1000 points pour parfait. Malheureusement des produits distribués en France et en Belgique, ont fait l'objet d'appréciations et sont listés sur leur site internet mais en allemand.

Les peintures vendues par des enseignes écologiques possèdent les mêmes qualités de durabilité, facilité d'application et bon rendement, bien que leur pouvoir couvrant soit plus faible, pour un prix équivalent. Elles sont bien moins nocives pour l'organisme même s'il faut veiller à une bonne aération pendant et après travaux.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'[artisan peintre](#) que vous choisirez, pour vos travaux de peinture et décoration, sur quel type de peinture, il utilise et même demandez un [devis](#).